



# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 MARS 2023

En attente de validation des membres en début de séance suivante

Le sept du mois de mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

**Date de la convocation :**

28 février 2023

**Date d'affichage :**

28 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice 14

Présents 14

Votants 14

**Etaient présents** : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, Nadège ROULLEAU, Cécile SAULEAU, Anthony CHUDEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Linda ROY, Dominique PÉ, Delphine DESBOIS, Victoria MILLERAND, Brigitte SMITH qui est arrivée à 20h35.

**Secrétaire de séance** : Dominique PÉ.

---

**Ordre du jour :**

- Droit de préemption urbain,
- SIEML, groupement d'achat énergies,
- Subventions associations,
- Point Travaux divers,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

---

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2023 est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire a demandé à ajouter un point supplémentaire : Réflexion sur le loyer de l'Épicerie COTELOIRE.**

**1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

- Pas de droit de préemption.

**2 – SIEML, GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIES - SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIES**

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de Saint Clément des Levées souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ↳ D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération ;
- ↳ D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité ;
- ↳ D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Clément des Levées.

**3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Nadège ROULLEAU rapporteur de la commission « Sport, Culture, Vie Associative » fait état du souhait de la commission de verser les subventions ci-dessous :

	<u>Pour mémoire</u>	<u>Pour mémoire</u>	<u>Propositions</u>
	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
- Classe transplantée	.....	.....	<b>6050</b>
- Lire à Saint Clément des Levées	1 900	<b>700</b>	<b>700</b>
- Association de parents d'élèves	300	<b>355</b>	<b>350</b>
- Entente sportive St Clément-St martin (à hauteur de la subvention de Gennes Val de Loire)	3 000	<b>3 000 maximum</b>	<b>2 500 maximum</b>
- Coopérative -Les lombardiens	250	<b>250</b>	<b>250</b>
- Musée Loire et métier	3 500	<b>3 500</b>	<b>3 000</b>
- Association de chasse	100	<b>250</b>	<b>150</b>
- Club des jeunes	.....	.....	<b>250</b>
- Anciens combattants	150	<b>150</b>	<b>150</b>
- Détente ligérienne	250	<b>600</b>	<b>700</b>
- Pétanque	400	<b>500</b>	<b>500</b>
- Compagnie Figur'Théatre	.....	.....	<b>400</b>
- Les tricots de pépère	.....	.....	<b>400</b>
- FSE-Collège de Gennes	405,60	<b>450</b>	<b>507,78</b>
- LP les Ardilliers	127,00	<b>143</b>	<b>65,10</b>
- Sécurité routière	100	<b>100</b>	<b>100</b>
- Habitat solidarité	150	<b>150</b>	<b>150</b>
<b>Total :</b>	<b>10 920,70 €</b>	<b>10 911,00 €</b>	<b>16 227,88 €</b>

**Les spectacles qui seront financés en 2023 :**

LIRE A SAINT CLEMENT	690€
APE	457,77€
MUSEE DE LA LOIRE	150€
DETENTE LIGERIEENNE	536€
Animations MARATHON DE LA LOIRE	1 710€
ANJOU VELO VINTAGE	<u>800€</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>4 343,77 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser les sommes ci-dessus.

#### **4 – REFLEXION SUR LE LOYER DE L'EPICERIE COTELOIRE**

Suite à la remise en location du local Mamet à l'Épicerie COTELOIRE en mars 2022, et selon la délibération du 5 avril 2022, le loyer du local était de 400 € pendant six mois, puis de 600€ les six mois suivants et enfin devait passer à 790€ au premier avril 2023. Une réflexion s'est engagée sur cette hausse en pleine période de forte inflation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le loyer à 600€ pendant une année, soit **jusqu'au 31 mars 2024**, afin de permettre la pérennisation du commerce.

#### **5 – POINT TRAVAUX DIVERS**

- **Salle de motricité Ecole** : les toilettes ont été réceptionnés il y a 15 jours, les meubles sont arrivés ce jour 7 mars. La salle va être réceptionnée prochainement.

Une inauguration avec les partenaires financiers et les enfants sera organisée ultérieurement.

#### **6 – DEVIS DIVERS :**

- **Cimetière** : Brigitte SMITH annonce que les reprises de concessions sont terminées. Un bel aménagement a été réalisé par les agents techniques. Il a été demandé un devis pour 5 cavurnes : 2 875 HT € et un devis pour 10 cavurnes : 4 960 HT €. Le prix d'une concession cavurne pour 30 ans est de 600€ et pour 15 ans : 350€. La commission a retenu le devis 10 cavurnes qui sera proposé à l'investissement du budget 2023.

**Rénovation des piliers du portail du cimetière** : deux devis ont été demandés :

- reconstruction à l'identique en tuffeau pour 16 200€ HT retenue par la commission (sera proposé au budget 2023)
- ou en béton pour 15 000€ HT

**Logiciel cimetière** : la Société Gescime a été contactée et propose un devis à 3 622€ HT – la saisie des données sera faite par nos soins sur fichier Excel ainsi que la réalisation des plans de base, induisant une économie de 4 050€ HT. Le contrat de service s'élève à 382€ HT/an (offert la première année).

- **Affaires scolaires** : une somme d'environ 5 000€ sera mise au budget pour l'achat de matériel affecté à l'atelier des enfants de l'école
- **Affaires générales** : un devis d'environ 1 000€ HT pour le poste informatique de l'accueil sera mis au budget 2023.

#### **7 - RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- **Conseil d'école du 6 mars** : il a été abordé les effectifs qui restent stables pour 2023-24, le budget.... Concernant la cour d'école, des points chauds l'été sur l'enrobé sont craints car la haie a été arrachée, les arbres sont en cours d'élagage ; il n'y aura donc plus d'ombre. Une réflexion est engagée sur l'hypothèse d'ouvrir la cour sur le parc de la Cincinelle et de le clôturer afin de créer une nouvelle zone moins chaude pendant les récréations de fortes chaleurs.

- **Commission bâtiment** : les investissements 2023 porteront sur :

La rénovation de la bibliothèque - La rénovation des WC du local pétanque (enveloppe de 5000€) – la poursuite de la rénovation en peinture des fenêtres du logement bar tabac côté Levée et Place (enveloppe de 3000 à 4000€) – l’entretien des gouttières de l’église, ainsi que celles des garages en face de la Société et celles de la salle des fêtes – la révision du toit de la pétanque – des diagnostics bâtiments communaux sont à l’étude.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES**

- Ecole : service minimum (grève), 13 enfants accueillis ce jour 7 mars 2023.
- Recrutement de 1 à 2 personnes pour l’animation de l’Ecole pour la rentrée 2023, est à prévoir en remplacement de Laura qui part vers de nouvelles fonctions : 2 heures/jour, 4 jours par semaine d’école,
- Le vol de câbles sur quatre des candélabres de la Levée sont à déplorer,
- La bibliothèque organise un spectacle dimanche 12 mars à la salle des fêtes,
- Le 18 mars organisation « j’aime la nature propre »,
- Date préparation budget : 20 mars 2023, à 18h,
- Date du prochain conseil : **4 avril 2023 à 20 h** à la mairie. Présence de Mme Fayard conseillère aux décideurs locaux pour une présentation et une analyse du budget.

La séance est levée à **22h15**.

### **Rappel des délibérations du jour :**

- **DCM 2023-03-01** - SIEM, GROUPEMENT D’ACHAT ENERGIES - SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L’EXECUTION D’UN MARCHE PUBLIC D’ACHAT ET DE FOURNITURE D’ENERGIES
- **DCM 2023-03-02** - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- **DCM 2023-03-03** - REFLEXION SUR LE LOYER DE L’EPICERIE COTELOIRE

*Fait et délibéré le 7 mars 2023 par les membres du Conseil municipal présents,  
en attente de leur approbation en début de séance suivante.*

FIN DE PAGE